

III - INFRACTIONS, PÉNALITÉS ET SANCTIONS

Ce tableau, non-exhaustif, donne un aperçu des pénalités pouvant sanctionner certaines attitudes ou comportements.

S0 = Score à 0 point ; DdIC = Disqualification de la compétition ;

PQC = Perte de la qualité de compétiteur (1 mois à 2 ans); A = Avertissement.

Non-accomplissement des ordres et instructions.	S0
Acte portant atteinte à la dignité et au code sportif.	DdIC et PQC
Atteinte grave au milieu naturel.	DdIC et PQC
Ne pas informer d'une indisposition, d'une infirmité ou d'une prise de médicaments.	DdIC et PQC
Dopage.	DdIC et PQC
Réparation ou échange sans autorisation.	DdIC et PQC
Vol sans casque protecteur.	S0
Pilote en présence d'un équipement interdit.	DdIC
Ouverture sans raison évidente de l'enveloppe - radio ou G.S.M.	S0
Décollage sans autorisation.	S0
Utilisation d'un transport pendant une épreuve (hors vache déclarée).	DdIC
Entrée dans le PC Course sans autorisation.	S0
Pilote en retard au briefing.	A puis 20 %
Intervention durant le briefing sans autorisation.	A puis 20 %
Interventions répétées durant le briefing sans autorisation.	S0
Présence de l'assistance sur le terrain pendant le déroulement d'une épreuve.	S0
Intervention sur une machine dans le parc fermé.	DdIC
Pilotage hors domaine de vol.	S0
Non-respect des règles de vol VFR.	DdIC
Ne pas prévenir l'organisation en cas de vache.	S0
Violation des règles additives spécifiées pendant le briefing.	S0
Récidive à une infraction.	DdIC et PQC